Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE MONTAGNY

ARRÊTÉ N° 2025/060
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Maire de la commune de MONTAGNY (Savoie)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie NOR: INTE15222OOA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 20218 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de la Savoie ;

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence ;

Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225—4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie ;

Considérant que l'inventaire des points d'eau incendie peut-être réalisé a l'aide des informations disponibles à partir de la base de données informatisée du SDIS 73, mise à la disposition de la commune, par convention gratuite ;

Considérant enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le RDDECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 17 octobre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1 : Définition du territoire de compétence
Le présent arrêté est applicable sur la commune de MONTAGNY.

Article 2 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)
L'ensemble des PEI publics et privés concourant à la DECI du territoire de compétence et des sites particuliers sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté (annexe 1).

Article 3 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs
Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire de la base de données départementale informatisée des PEI.

L'intégration automatique dans le logiciel de gestion des PEI du résultat du contrôle technique peut se faire à l'aide d'un fichier d'import figurant en annexe du RDDECI. L'opération est effectuée par le service DECI du SDIS 73.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

Toute création, suppression, déplacement ou modification des caractéristiques d'un PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS 73. Ce dernier intégrera ces changements dans sa base de données si l'information n'est pas directement renseignée par le service public de DECI dans le logiciel de gestion des PEI.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (nettoyages de réservoirs) travaux sur les réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement au SDIS via l'adresse électronique suivante : deci@sdis73.fr

Article 4 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques et fonctionnels des PEI
La périodicité des contrôles techniques de mesures (débit/pression) est fixée au minimum une fois tous les cinq ans, selon les dispositions du RDDECI.

La périodicité des contrôles fonctionnels mentionnés dans le RDDECI est fixée à deux ans.

Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet de la Savoie et transmis au SDIS 73.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ou affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants.

Fait à MONTAGNY, le - 3 DEC. 2025

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le - 3 DEC. 2025

Roland DRAVET

MAIRIE DE MONTAGNY (SAVOIE)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

ARRÊTÉ N° 2025/060

Annexe 1

N° PI	Photo	Situation géographique du Poteau Incendie
9		Moranche, au milieu du village, près du bassin. Latitude : 45.458346666667 Longitude : 6.6141483333333
8		Le Villard, au sommet d'une petite ruelle, en contre-bas de la rue du Moulin et avant la ruelle de la Petite Lauze. Latitude : 45.4219182 Longitude : 6.6457516
24		Le Villard, rue du Moulin. Latitude : 45.452268333333 Longitude : 6.611495
7		Le Villard, rue de la Mine. Latitude : 45.452463333333 Longitude : 6.6105883333333
5		Le Villard, rue de la Mine, contre la chapelle. Latitude : 45.45168 Longitude : 6.6118066666667

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

N° PI	Photo	Situation géographique du Poteau Incendie
4		Le Villard, ruelle Saint-Roch. Latitude : 45.451368333333 Longitude : 6.6120533333333
6		Le Villard, rue de l'Airelle. Latitude : 45.451813333333 Longitude : 6.612665
3		Le Plan, en haut de la place de la Fromagerie. Latitude : 45.451518333333 Longitude : 6.6101783333333
2		Le Plan, rue des Lucanes. Latitude : 45.451113333333 Longitude : 6.6093583333333
1		La Roche, rue de la Cascade,au milieu du village. Latitude : 45.450578152783 Longitude : 6.6068085283041
15		Chef-lieu, au milieu de la rue Saint-Sebastien. Latitude : 45.457303333333 Longitude : 6.589525

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

N° PI	Photo	Situation géographique du Poteau Incendie
16		Chef-lieu, devant la chapelle Saint-Sebastien. Latitude : 45.456651977486 Longitude : 6.5906220674515
17		Chef-lieu, au début de la rue de Notre Dame des Neiges, sous le bassin. Latitude : 45.455798271261 Longitude : 6.590443700552
18		Chef-lieu, rue du Clocher, devant le monument aux morts. Latitude : 45.455875 Longitude : 6.5921616666667
19		Chef-lieu, rue du Clocher, 100 mètres avant l'église en arrivant de Bozel. Latitude : 45.455208333333 Longitude : 6.5937183333333
20		Chef-lieu, au milieu de la rue de la Combe de l'Adret. Latitude : 45.4543113 Longitude : 6.5943184
21		Chef-lieu, au milieu de la rue du Cerisier. Latitude : 45.454153333333 Longitude : 6.5934016666667

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

N° PI	Photo	Situation géographique du Poteau Incendie
22		Chef-lieu, rue des Potagers. Latitude : 45.45492 Longitude : 6.5930566666667
23		Chef-lieu, au bas de la rue des Cerisiers. Latitude : 45.454826488555 Longitude : 6.5918062627316
14		Chef-lieu les Chenêts, rue de la Maison Blanche. Latitude : 45.458650728367 Longitude : 6.585942953825
10		La Thuile, au sommet de la rue de l'Ortay. Latitude : 45.463455 Longitude : 6.577205
11		La Thuile, rue Au Bourgeois, au milieu du village, au début de la rue de l'Ortay. Latitude : 45.462830731935 Longitude : 6.5767624229193
12		La Thuile, rue des Jardins, au carrefour avec la rue de la Contamine. Latitude : 45.4621847 Longitude : 6.5760036

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 073-217301613-20251203-2025_060_1-AR

N° PI	Photo	Situation géographique du Poteau Incendie
13		La Thuile, en bas de la rue de la Contamine. Latitude : 45.461566666667 Longitude : 6.5762233333333
100		Entre la Roche et le Plan, à 30m du 230 route de l'école de la Roche. Latitude : 45.451061260405 Longitude : 6.6079943999648